

25<sup>c.</sup>

# Journal du Lot

25<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE  
 Les abonnements se paient d'avance  
 Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 70
RECLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — ).....	2 fr. 75
» 2 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — ).....	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

Tout n'est pas également bon dans le discours du président Roosevelt et il y a lieu de choisir.

— Il y a à prendre et à laisser dans le discours du président Roosevelt...  
 — Parbleu, vous récriez-vous ! A prendre ce qui vous plaît et à laisser le reste !  
 — Je ne dis pas non !... Mais la vraie question est de savoir si nous faisons un bon choix, si ce qui nous plaît est bon et si le reste ne l'est pas ou l'est moins...

Bien sûr, je ne proposerai pas à des peuples de culture raffinée, à des communautés comme la France, qui ont grandi dans la plus noble intellectualité, d'aller chercher aux Etats-Unis un nouveau modèle de civilisation. Celle des yankees s'ordonne sur un plan utilitaire et matériel qui ne peut conduire l'humanité ni très haut ni très loin. Chez nous, heureusement, on a encore d'autres guides que le grand capitalisme et, même quand nous devons subir son influence, nous réservons à d'autres formes de l'activité humaine notre amitié et notre admiration. Ce n'est pas parmi les hauts et puissants seigneurs de la finance que nous prenons nos héros et nos gloires. Nous n'avons pas encore ennobli l'argent et si nous sommes bien obligés de reconnaître ses services et sa force, nous n'admettons pas comme un maître. Il nous semble devoir être l'instrument de l'intelligence et le serviteur de l'esprit. Quand nous voulons nous figurer quelques types supérieurs de l'humanité choisis parmi les compatriotes dont nous pouvons être fiers, notre pensée monte naturellement vers ces hautes régions spirituelles de la pensée, de l'art, de la science ou de la poésie. Des Pascal, des Pasteur, des Renan, des Hugo, voilà nos grands hommes. Ils nous apparaissent d'une autre espèce que les Ford, les Morgan, les Carnegie et autres rois du lard ou du dollar qu'on a presque divinisés aux Etats-Unis. — C'est ce que Georges Duhamel disait un jour à un Américain sous une forme saisissante : promenez-vous à Paris et demandez à un passant quelconque dans la rue « ce qu'il y a de beau à voir ». Il vous indiquera Notre-Dame, ou le Louvre, ou la perspective des quais, ou la Sainte-Chapelle, ou que sais-je encore ?... Mais, à coup sûr, il ne vous enverra pas aux usines de Javel, aux entrepôts de Bercy ou aux abattoirs de La Villette ! Aux Etats-Unis qu'est-ce qu'on vous signale dès le débarcadère comme la manifestation typique et suprême du génie américain ?... les cent étages du building Rockefeller, ou les ateliers de Ford, ou par dessus tout les abattoirs de Chicago !

Dans le patrimoine de la civilisation, voilà l'apport original du nouveau-monde, — monde du pétrole, du fer, du ciment armé, monde d'affaires dont le dieu-business rassemble ses prêtres à la Bourse où ils célèbrent son culte dans la cathédrale-métropole de Wall-Street. Tout ce qui précède de cet « esprit », en tant qu'il prétend à la direction de l'humanité, nous le repoussons. Et, à ce titre, il y a dans le discours Roosevelt toute une série de « leçons » données à la vilaine petite Europe par la bonne grande Amérique devant qui nous verrouillons avec plaisir élever d'idéales mais infranchissables barrières de douane.

Mais comment n'approuverions-nous pas dans sa bouche le rappel de principes qui sont les nôtres, qu'il ne fait que nous emprunter, que nous avons professés les premiers, que nous avons lancés dans le monde et dont nous n'avons cessé d'être les défenseurs ? On a dû être un peu étonné en Amérique de constater depuis quelque vingt ans que l'Europe est devenue une terre où championnent les dictatures : depuis celle de Russie jusqu'à celle d'Allemagne en passant par celle d'Italie. Et quand le président des Etats-Unis montre que ces autocraties sont un danger pour tous, fait-il autre chose que dire ce que nous pensons, ce que nous voyons ? Cède-t-il à d'autres sentiments que ceux dont Wilson se récla-

ma, en 1917, quand il a lancé l'Amérique en guerre à nos côtés ?

Dans le moment où les peuples inquiets sentent gronder autour d'eux des menaces de guerre, comment n'approuverions-nous pas le président Roosevelt désignant les responsables ?

Du reste, que nous l'approuvions ou pas, son réquisitoire contre les régimes « d'autocratie et d'agression » aura un énorme retentissement ! Et il sera entendu de ceux-là même qu'il dénonce. Le dictateur de Berlin s'est aussi bien reconnu que les autres parmi les chefs de ces nations, dont parle Roosevelt, qui « sont retournées impatiemment à la vieille croyance dans la loi de l'épée ou à la conception fantastique qu'elles — et elles seules — sont choisies pour remplir une mission, tous les autres, parmi un milliard et demi d'êtres humains, devant écouter leurs leçons et s'y soumettre ! »

Oh ! nous ne croyons pas que des mots, seuls, soient capables de les arrêter. Et c'est pourquoi la politique de neutralité systématique proclamée par le président des Etats-Unis nous apparaît comme une conclusion opposée à ses principes. Il y a contradiction entre ce qu'il dit et ce qu'il fait. Ne pas voir un mal évident, c'est simplement manquer de clairvoyance. Mais voir le mal et se refuser à l'empêcher, c'est être infidèle au devoir ou manquer de courage ! Pour en arriver à se déclarer résolu à ne rien faire contre les régimes de guerre, était-il la peine, vraiment, de dépenser tant d'éloquence à les flétrir et à les condamner ?...

Avions-nous raison de dire que tout n'est pas également bon dans le discours du président Roosevelt et qu'il y a lieu de choisir ?... Au surplus, si ces déclarations traduisent bien le sentiment actuel du peuple américain, M. Roosevelt lui-même ne peut pas savoir ce que ferait son pays à l'heure des résolutions. Et l'un de nos confrères a bien raison de rappeler que le président Wilson, un an avant de déclarer la guerre à l'Allemagne, écrivait sa fameuse phrase : « L'Amérique est trop fière pour se battre ! »

Emile LAPORTE.

ooo

### UN PETIT MOT D'ECRIT.

« Ça, c'est bien Français ! »

Nous autres, Français, nous sommes un drôle de peuple. Nous avons soif de justice (il y en a même qui font flamber des autobus pour éclairer l'unique visage de Thémis D). Nous réclamons la justice à cor et à cri. Mais dès qu'elle est à notre portée, nous sommes si peureux, si gênés, que nous n'avons de cesse d'avoir trouvé un bon petit truc pour l'escamoter !

Vous n'avez sans doute pas suivi la loupe, dans l'« Officiel », la lourde discussion du Budget, à la Chambre ? Ça aussi, d'ailleurs, c'est bien français. Nous passons notre vie civique à grogner contre nos mandants. Et quand je dis « grogner », c'est un euphémisme !... Mais nous ne nous inquiétons pas de savoir, au juste et de près, comment ils travaillent. (Je n'ai connu, dans toute ma vie, au temps de mes années d'étudiant, qu'un seul camarade qui fit scrupuleusement sa lecture des débats transcrits à l'« Officiel ». Et l'infortuné est devenu sous-préfet...)

Donc, au cours de la discussion sur les finances nationales, il y a eu un petit quelque chose qui vous a sans doute échappé. Il est pourtant tout plein d'un intrinsèque humour.

Il y a, dans le budget voté, des crédits — et de beaux ! — « pour servir une indemnité compensatrice » aux titulaires de « pensions abusives », dont l'indemnité est ou sera supprimée.

Et ça aussi, mes pauvres enfants, c'est un monde !

Car, si certaines pensions de guerre — il s'agit de pensions de guerre — sont notoirement « abusives », pourquoi diable perpétuer cet abus par une indemnité « compensatrice » ?

Pourquoi les citoyens Ramadier ou Ducos ont-ils dépensé leur généreuse éloquence pour faire payer à l'Etat de l'argent que, par définition, il ne doit pas ?...

Baste ! Comme disait un jour le commis de mon percepteur :  
 — Vous n'êtes pas là pour comprendre, mais pour payer.

Nicolas LENOUGE.

## Informations

### En Espagne

Le Président de la République a signé le décret de dissolution des Cortès à la date de mardi.

Le premier tour des élections législatives aura lieu le 16 février ; le second tour, le 1<sup>er</sup> mars. La nouvelle Chambre se réunira le 16 mars.

### A la Conférence navale

Un porte-parole du ministère de la marine a déclaré que même si la proposition française tendant à une déclaration des programmes naval était acceptée par tous les délégués à la Conférence navale, le Japon s'y opposerait seul, car ce plan est identique au plan anglais dans sa nature et n'assure pas un désarmement réel.

Il a ajouté que la délégation japonaise quitterait la Conférence plutôt que d'adopter un plan qui compromettrait les principes japonais, tendant à l'établissement d'une limite maximale commune, qui, seule, esstim les Japonais, est capable de créer un état de « non-menace » et de « non-agression ».

### A Genève

Pour la seconde fois depuis sa création, le Comité pour la répression du terrorisme nommé par le Conseil de la S.D.N., à la suite de l'assassinat du roi Alexandre, s'est réuni mardi matin, à Genève.

Un premier rapport adressé au Conseil de Vues, avait établi une série d'articles, visant la prévention et le châtiment des crimes spécifiés dans la résolution du Conseil de décembre 1934.

Au cours de sa présente session, le Comité s'occupera particulièrement d'un projet qu'avait suggéré le gouvernement français, tendant à l'institution d'un tribunal criminel international, auquel les parties contractantes pourraient déférer les accusés au lieu de les juger par leurs propres tribunaux ou de les extraditer. La France est représentée dans ce Comité par M. Basdevant.

### La marine allemande

Au cours d'une cérémonie solennelle, le nouveau cuirassé allemand « Admiral-Graf-Spee » a été mis en service.

Le nouveau cuirassé jauge 10.000 tonnes, et c'est le troisième des cuirassés « de poche » du plan de construction élaboré avant la loi du 16 mars 1935, par laquelle l'Allemagne reprénaît sa souveraineté militaire.

### Le plan d'armement allemand

La fabrique d'automobiles Opel, de Russelheim, près de Frankfurt, a ouvert une fabrique de camions à Brandenburg, sur la Navel.

Cette usine est l'une des plus modernes du monde. La rationalisation y est poussée à un degré extrême. 800 ouvriers suffisent pour surveiller plus de 1.200 machines. La capacité de production de l'usine est de 150 camions par jour et la fabrique de Russelheim est actuellement la plus importante d'Allemagne.

L'usine de Brandenburg est destinée, en grande partie, à la motorisation de l'armée. On apprend, en effet, qu'elle fabriquera non seulement des camions, mais aussi des tracteurs et des chars d'assaut.

### Le conflit italo-éthiopien

Le bombardement d'une ambulance anglo-égyptienne, près de Daggah-Bur, dans la journée de samedi dernier, a été confirmé par un communiqué du Foreign Office à la suite d'informations officielles reçues d'Addis-Abeba.

Sir Sydney Barton, ministre d'Angleterre à Addis-Abeba, a confirmé, déclare le communiqué, les nouvelles selon lesquelles l'ambulance de la Croix-Rouge éthiopienne, dirigée par un personnel égyptien et anglais, a été bombardée et mitraillée par un avion italien, le samedi 4 janvier, à Daggah-Bur. Il n'y a pas de victimes à signaler dans le personnel étranger. L'ambulance était située à une certaine distance de Daggah-Bur et n'avait pas été touchée au cours des bombardements précédents de cette ville.

### En Egypte

Un officier britannique en civil, qui était en état d'ivresse, a abattu à coups de revolver un balayer égyptien. Celui-ci, grièvement atteint, est dans un état désespéré.

Le drame a eu lieu vers midi, à l'issue d'une altercation.  
La foule a tenté de lyncher l'officier. Les étudiants ont repris la grève pour protester.

Les manifestations antibritanniques ont repris. Les manifestants ont mis le feu à un autocar desservant une école anglaise.

### Aux Etats-Unis

La Cour suprême a déclaré inconstitutionnelle la loi de rajustement agricole (l'agricultural adjustment administration).  
En déclarant inconstitutionnelle la loi du rajustement agricole, la Cour suprême a estimé que celle-ci constituait une

atteinte aux droits des Etats. Elle a ajouté que la Constitution permettait l'établissement des taxes, dans le but d'assurer le bien-être de tous les citoyens, mais ne donnait pas au gouvernement le droit d'aider l'agriculture par des moyens extraordinaires.  
La Cour a précisé que son rôle consiste à déterminer si le gouvernement applique légalement les lois, plutôt qu'à apprécier la sagesse de ces lois.

### En Extrême-Orient

Les Chinois annoncent que les soldats japonais ont occupé Toung-Kou, port de Tien Tsin.

### EN PEU DE MOTS...

— Samedi, 11 janvier, le Président de la République, remettra le croix de la Légion d'honneur à l'Ecole nationale des Chartes.  
— L'ex-notaire, M. Larnaudie, du Mas d'Agenais, a été arrêté pour détournements qui se chiffrent par plusieurs centaines de mille francs. Il a été écroué à la prison d'Agen. Il avait été candidat aux élections législatives à Marmande.

— Un violent incendie a éclaté dans les bâtiments de la papeterie de Bassau, près d'Angoulême, qui occupait 300 ouvriers. Au cours de l'incendie, M. Jean Laroche-Joubert a été blessé assez sérieusement. Les dégâts sont importants.

— La grève des gens de mer du port de Sydney, qui dure depuis quelque temps déjà, a pris une nouvelle extension.

— Les dégâts occasionnés par la crue sont considérables à Nantes, où tous les quartiers bas sont inondés. En Gironde, les communications routières sont interrompues dans de nombreuses communes.

— Un nouveau scandale financier vient d'éclater. L'émission irrégulière d'obligations d'une société pour l'extension de Biarritz provoque l'inculpation de M. Henry Paté, vice-président de la Chambre. Celui-ci déclare qu'il a démissionné de cette société le 10 novembre 1928.

## NOS ÉCHOS

### La gloire.

Rudyard Kipling, dont on fête le 70<sup>e</sup> anniversaire, travaillait, un jour, dans son cabinet, quand, par la porte entrouverte, apparut le valet de chambre, effaré, immédiatement suivi de trois visiteurs étrangers, le pur type américain, un gentleman et ses deux fils.

Sans autre préambule, le visiteur commença :  
— Êtes-vous Rudyard Kipling ?  
— Oui...  
— Enfants, voici Rudyard Kipling... Est-ce ici que vous écrivez ?  
— Oui...  
— Vous entendez, enfants... Cette maison vous appartient ?  
— Oui...  
— All right ! Merci !  
Et avant que l'écrivain fût revenu de sa stupefaction, les boys et le papa étaient repartis.

Lors de sa dernière traversée de Paris, Rudyard Kipling, parlant avec quelques amis très intimes de la crise du parlementarisme, eut cette formule :  
« A travers le monde, une vague de mécontentement soulève les peuples. En vérité, les hommes au pouvoir, ici et là, ne satisfont plus que des appétits.

La course des « tacots ».  
On a vu récemment, en Angleterre, la course des « vieux tacots ». Elle a lieu sur la route de Londres à Brighton, et seules sont autorisées à y prendre part les voitures construites avant 1904. Certains concurrents tentent ainsi, paraît-il, de retrouver cet exquis frisson de l'aventure qui saisissait l'automobiliste du siècle passé. D'autres veulent prouver que les vieux tacots suivent très bien encore leur petit bonhomme de chemin. Mais tous sont là pour la gloire. Car l'originalité de cette course est qu'elle ne comporte pas de prix, et c'est pour une pure satisfaction personnelle que chacun cherche à faire le parcours dans le meilleur temps.

Il y a soixante-quinze kilomètres de Londres à Brighton. Les vieilles voitures quittant la Cité à neuf heures atteignent leur but vers midi. Que penseront leurs sœurs nérodynamiques de cet incroyable record ?

Raseuse.  
Une vieille dame, type classique de l'em...bêteuse, comme dit Dorville, n'a cessé, durant tout son repas, d'assaillir Paul, le très parisien maître d'hôtel d'un grand restaurant. L'addition réglée, elle continue :  
— Pourriez-vous me donner la monnaie de mille francs, en petits billets ?  
Lorsqu'elle l'a :  
— Je voudrais dix pièces de dix francs, fait-elle, rendant un billet.  
Paul n'en peut plus. Mais, toujours très courtois, presque trop courtois :

## LECTURES ET IMPRESSIONS

# Francis Carco 1935

On a dit de certains tempéraments d'artistes, qu'ils étaient des forces de la nature. Si une telle épithète peut aujourd'hui s'appliquer à quelqu'un, c'est bien à Francis Carco. Plus généreux même que la nature, son talent donne des fruits nouveaux à chaque saison. Voici la magnifique récolte dont l'artiste a comblé ses amis cette année : un roman en mars, un deuxième roman en juin, encore un roman en novembre. C'est, il me semble, un record de fécondité qui ne sera pas égalé de sitôt !

Je sais bien que le temps ni le nombre ne font rien à l'affaire en matière d'œuvres d'art. Jetons ensemble un coup d'œil sur la production-1935 de Francis Carco. Cet examen nous montrera qu'elle vaut, comme on dit à présent, au point de vue qualitatif non moins qu'au point de vue quantitatif.

Nous commencerons, si vous le voulez bien, par les romans... Le premier en date s'intitule *Ténébreux*. En voici succinctement la donnée : Ayant surpris sa femme dans les bras du peintre Georges Bardou, Maurice Marrières a exécuté son rival. Condamné à cinq ans de prison, il rentre à son foyer à l'expiration de sa peine et tente, d'accord avec la blonde et douce Hélène de reprendre la paisible vie d'autrefois. Cependant, ni l'un ni l'autre des époux ne peut, autant qu'il s'y applique, oublier le drame. Son souvenir surgit à tout propos et provoque d'effreux conflits suivis de réconciliations sans lendemain.

Maurice se débat contre la hantise du passé. Elle l'obsède chaque jour davantage. Elle le ramène sur le lieu du meurtre, dans cette vénaise et noire impasse Ronsin qui, près de la rue de Valenciennes, accole les uns aux autres des ateliers d'artistes et des taudis de brocanteurs. Il retrouve là un témoin de son acte, le sculpteur Marius Mallepate, crasseux ivrogne qui vit d'expéditions. Les entrevues de Marrières avec ce bohème presque dément ne peuvent que l'enfoncer davantage dans sa propre folie. Un soir de pluie où il déraisonne, vautre sur son grabat, Mallepate entend claquer un coup de revolver dans l'ancien atelier de Georges Bardou.

L'instinct d'après, des voisins pénètre chez lui et y dépose un cadavre. Maurice Marrières s'est tué à la place même où il tua.

Cette tragédie intime n'a pas d'équivalente parmi celles qu'inventa Francis Carco avant elle. Son œuvre abonde en celle de la détresse humaine. Mais dans *Ténébreux*, le pitoyable halluciné qui cherche sa perte, appartient à un tout autre monde que les héros crapuleux de *L'Homme traqué*, d'*Images cachées* et de *La Rue*. Il s'agit, cette fois, non plus d'un homme du milieu, mais d'un bourgeois intelligent, cultivé, raffiné qui, ayant payé à la société la rançon d'un mauvais geste, ne reste pas quitte envers le destin et en subit jusqu'au bout l'inexorable loi...

Nous avons affaire à des gens fort différents dans les autres romans-1935 de M. Francis Carco. Non point que l'écrivain nous ramène dans cette basse pègre parisienne qu'il connaît et décrit mieux que personne. C'est une pègre encore qu'il va faire vivre sous nos yeux, mais très éloignée de celle de Montmartre et de Montparnasse, par le climat, les habitudes, les inclinations et les réflexes.

En dépit de son sous-titre, *La Dernière Chance* est bien plutôt un reportage qu'un roman... Longtemps les trafiquants de femmes, d'armes, d'opium et de cocaïne furent rois sur les rives de la Méditerranée. Ils tenaient tous les ports, édifiant en quelques campagnes des fortunes prodigieuses, éclaboussant de leur luxe les honnêtes gens, enrichissant les fripons à leur solde. A côté d'eux et guère plus discrets, opéraient les déserteurs, les évadés, les insoumis, les interdits de séjour. Pour tout ce vilain monde, l'ère des vaches grasses est close. Chaque nation mène contre les indésirables une lutte sans merci. Signales, surveillés, traqués, ils courent, à moyens réduits, « leur dernière chance ».

Francis Carco a voulu savoir par quels stratagèmes et avec quel reste de succès, Son enquête l'a conduit de Marseille à

Athènes, à Smyrne, à Istanbul, à Beyrouth, à Tunis. Explorés par lui, les bas-fonds des grandes cités du proche Orient nous révèlent leurs secrets. Narré par le poète de *Palace-Egypte* et de *Printemps d'Espagne*, ce périple enchante nos yeux des splendeurs changeantes des dieux, des flots et des terres méditerranéennes...

Avec *Brumes*, nouveau changement d'atmosphère. Nous voici dans le vent et dans le froid, sous un ciel bas, encombré de nuées, de neige et de fumées. Une ville maritime dont les rues tortueuses et les monuments noircis disent l'ancienneté, dont les bassins pleins de navires prouvent l'importance, vit dans l'anxiété. Une mystérieuse épidémie lui impose une sorte d'état de siège. Le menu peuple, sa partie interlope surtout se trouve soumise à des contraintes médicales très rudes, jointes à des vexations policières plus dures encore. C'est précisément en plein centre du quartier réservé de la cité, sur une place voisine du port, que se déroule l'action tour à tour lente et violente de *Brumes*. Son lieu principal est le bar de Feempje-à-main-coupée où s'abrutissent d'alcools et se navrent de coups des souteneurs, des filles, des marchands de drogue, de mystérieux locataires des meublés voisins.

Chez le Hollandais manchot, se joue un drame aux péripéties secrètes. D'autres se nouent et se dénouent dans les loges à prostituées voisines. Ceux-ci rejoignent celui-là et précipitent son dénouement...

Comment analyser un tel roman ? « Il faudrait, écrit M. André Billy, l'art de Francis Carco lui-même pour faire passer dans un compte rendu la mortelle angosse de ce livre, sa poésie, le halo de rêve qui enveloppe les figures et le décor, sa musicalité profonde et sourde. »

On ne saurait mieux dire !

J'ai gardé pour la fin le volume hors série que l'éditeur Albin Michel fit paraître au début du printemps. Ce que je ne connaissais pas Francis Carco ou le connaissait mal lisent ces *Pages choisies*. Elles sont un peu plus de trois cents. On aurait pu en emprunter le double ou le triple de qualité non moindre dans les trente et quelques ouvrages publiés par notre écrivain. Telle qu'on nous la livre, cette anthologie réduite suffit à révéler à qui les ignore, à rappeler à qui les admire, la belle tenue littéraire de l'œuvre de Francis Carco, son originalité et son étourdissant variété.

Le conteur, le romancier, le portraitiste, le mémorialiste, le voyageur et apparemment successivement ; le psychologue et le poète y sont partout présents.

L'auteur de *Capitaine Conan*, lauréat de l'avant-dernier prix Goncourt présente ces *Pages choisies*. Professeur, il se met en scène lui-même et se montre faisant expliquer par ses élèves, devant un inspecteur général, entré à l'improviste dans sa classe, un passage de Carco.

De la vive et lumineuse préface de M. Roger Verceel, je tiens à citer au moins ces quelques lignes :

« L'imagination poétique de Carco est proche de la sensation au point de se confondre maintes fois avec elle. « Le livre la chose vive telle que son œil la saisit, sans permettre à l'esprit d'insérer entre le regard et l'expression ses analyses, ses explications, ses corrections. C'est la vision même de l'enfant, la plus pittoresque qui soit, parce que la moins intellectuelle, et c'est un don infiniment rare. »

« Quant à sa sensibilité, il faut, pour la définir, écarter toutes les épithètes « de mouvement, ces « vibrante », ces « frémissante », avec ce qu'elles annoncent d'indiscrétion ou de piéfilé. « L'émotion de Carco, celle qu'il ressent comme celle qu'il provoque, est « un trouble oppressant, une inquiétude « confuse où perce de la curiosité, l'attente à la fois anxieuse et aride d'une « fatalité en marche... »

« Le jugement précédait la publication de deux des trois romans publiés par Francis Carco en 1935. Il reste pertinent pour ceux-ci autant sinon plus que pour les autres.

Eug. GRANÉIE.

— Madame ne désire pas des pièces d'un millésime particulier ?

### Histoire russe...

Un courrier russe, envoyé en voyage d'études à Paris, est reçu à la C.G.T.U. On l'entoure, on le questionne :  
— Eh bien ? qu'est-ce que vous devenez, là-bas ?  
— Ma foi, on travaille, on travaille dur et avec courage : quatorze heures par jour, pour la cause !  
— Alors, ça va ?  
— Heu ! ça serait bien juste, mais moi

je m'en tire ; j'ai un frère, chômeur à New-York, qui m'envoie de petits secours !

### Les mots « nature ».

Entendu dans l'autobus. Une jeune femme, qui a un bébé sur ses genoux, tend à recevoir un billet de cent francs :  
— Vous n'avez pas plus petit ? demande le receveur.  
La jeune maman comprend mal, et :  
— Oooh ! il n'y a que treize mois que je suis mariée !

LE LISEUR.

# Chronique du Lot

## ELECTIONS A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Les Chambres départementales d'agriculture, établissements publics, ont été instituées en France par la loi du 3 janvier 1924. Elles sont, auprès des Pouvoirs publics, les organes consultatifs et professionnels des intérêts agricoles de leur circonscription. Elles sont composées : 1° de membres élus au scrutin de liste, par arrondissement ou circonscription électorale ; 2° de délégués, désignés au scrutin de liste, à raison de un par arrondissement ou circonscription électorale, par les associations et syndicats agricoles du département. La durée du mandat des membres des Chambres d'Agriculture est de six années. Ceux-ci sont renouvelés en partie tous les trois ans et toujours rééligibles.

Les élections constitutives ont eu lieu en 1927 et des élections partielles en 1930 et 1933.

Les membres de la Chambre d'Agriculture du Lot, arrondissement de Figeac, sont soumis à renouvellement en février 1936.

Ces élections ont une importance très grande et nous engageons très vivement les électeurs à accomplir leur devoir électoral. Peuvent et doivent voter les agriculteurs (propriétaires, fermiers, métayers, ouvriers agricoles, femmes chefs d'exploitation, etc...), inscrits aux listes électorales communales closes le 1<sup>er</sup> juillet 1935.

Un arrêté préfectoral, rappelle les dispositions légales et réglementaires, conformément auxquelles doivent se dérouler les opérations électorales et fixe la date des élections au dimanche 9 février, pour le premier tour et au dimanche 16 février pour le deuxième tour (s'il y a lieu). Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 16 heures (4 heures de l'après-midi). Les listes de candidats doivent être déposées douze jours au moins avant le jour du scrutin, c'est-à-dire le 28 janvier au plus tard.

Conformément à l'article 15 nouveau de la loi du 3 janvier 1924, des cartes, portant « Elections à la Chambre départementale d'Agriculture, arrondissement de... » et indiquant le jour, l'endroit et l'heure du scrutin, seront adressées, cinq jours au plus tard avant le jour du scrutin, aux électeurs et électrices inscrits sur la liste électorale.

Les électeurs et les candidats trouveront tous les renseignements désirables dans une brochure « Les Elections aux Chambres d'Agriculture » (mise à jour au 15 octobre 1932 avec complément mis à jour au 1<sup>er</sup> mars 1935), qu'ils pourront se procurer (prix de l'exemplaire 4 fr. franco), au secrétariat de l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture, 33, rue d'Amsterdam, Paris, 8<sup>e</sup>.

Le premier devoir des agriculteurs soucieux de la défense de leurs intérêts professionnels et de voter aux élections aux Chambres d'Agriculture.

### Compatriote

Notre compatriote, M. Léon Montagnac, intendant de 3<sup>e</sup> classe dans la 9<sup>e</sup> région, est inscrit au tableau d'avancement comme intendant de 2<sup>e</sup> classe avec le grade de lieutenant-colonel.

Nous adressons nos vives félicitations à notre excellent compatriote qui est originaire de Castelnaud-Montriat.

### Service de santé

M. le docteur Durieux, de Martel, est promu dans le cadre des officiers de réserve du service de santé, au grade de capitaine.

### Légion d'honneur

Notre excellent compatriote, M. Jules Durand, avocat à la Cour d'Appel de Paris, suppléant du juge de paix du 5<sup>e</sup> arrondissement et président de l'Association des juges de paix suppléants, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Nous adressons à M. Jules Durand, qui est de Figeac, où il compte ainsi qu'à Cahors de nombreux amis, nos vives félicitations.

### Perception

M. Fau, commis de 1<sup>re</sup> classe à la perception de Somain (Nord), est nommé à Gramat, en remplacement de M. Pradel, nommé à la Trésorerie générale de Cahors.

### Manufactures de l'Etat

MM. Maisonnave et Vitrac sont nommés vérificateurs de culture de 8<sup>e</sup> classe, dans la direction de Cahors.

### La Loterie Nationale

Le tirage de la 14<sup>e</sup> tranche de la Loterie Nationale est fixé au 20 janvier. Il aura lieu à salle Pleyel, rue du Faubourg St-Honoré.

## PALAIS des FÊTES

JEUDI 9  
SAMEDI 11 — DIMANCHE 12 JANVIER  
(à 21 heures)  
DIMANCHE (matinée à 15 heures)  
Françoise ROSAY et Paul BERNARD  
DANS

### Pension Mimosas

un film de Jacques Feyder  
Paul Reboux a écrit dans Paris-Midi : « C'est une des productions cinématographiques les plus nobles, les plus puissantes, les plus humaines que je connaisse. » Après un pareil éloge, nous ne pouvons que dire nous aussi : Pension Mimosas est un grand film et nous sommes certainement en dessous de la vérité puisque toujours, sous la signature de Paul Reboux, nous pouvons lire : Je voudrais bien savoir comment est fait un chef-d'œuvre, si ce film n'en est pas un. Nous croyons plus sage de nous abstenir d'ajouter quoi que ce soit à un commentaire aussi flatteur qui situe exactement la valeur du dernier film de Jacques Feyder : Pension Mimosas, qui passe cette semaine sur l'écran du « Palais des Fêtes ».

## Transports automobiles

L'« Officiel » du 5 janvier publie le décret suivant en date du 26 décembre 1935.

Est approuvée la convention passée, le 15 novembre 1935, entre le préfet du Lot, agissant au nom du département, et M. de Boysson, agissant au nom de la Société des transports auxiliaires du réseau Paris-Orléans (S.T.A.P.O.), pour la réorganisation et l'exploitation, conformément aux clauses et conditions du cahier des charges joint à la dite convention, des services publics réguliers de transports par automobiles visés ci-dessus :

1. Labastide-Murat à Cahors par Vers ;
2. Gourdon à Labastide-Murat ;
3. Gourdon à Cahors ;
4. Saint-Martin-Labouval à Cahors ;
5. Saint-Céré à Labastide-Murat ;
6. Figeac à Saint-Céré par Latronquière ;
7. Latronquière à Bagnac ;
8. Cahors à Montcuq par Saint-Cyprien ;
9. Saint-Céré à Figeac par la route nationale 140 ;
10. Conduché à Figeac ;
11. Souillac à Gourdon ;
12. Labastide-Murat à Cahors par Pélacoy ;
13. Castelnaud-Montriat à Lalbenque ;
14. Limogne à Lalbenque ;
15. Limogne à Figeac ;
16. Albas à Parnac ;
17. Sauzet à Parnac ;
18. Lacapelle-Marival à Assier ;
19. Laval-de-Cère à Souceyrac ;
20. Labastide-Murat à Assier ;
21. Puy-l'Evêque à Montcuq ;
22. Gramat à Leyme ;
23. Marminiac à Thédirac.

La convention et le cahier des charges susvisés resteront annexés au présent décret.

Il est alloué au département du Lot sur les fonds de concours du Trésor, pour l'entreprise précitée, une subvention, qui, dans la limite d'un maximum annuel de 263.313 fr. sera égale à 66 p. 100 de la subvention globale payée par ce département en exécution de l'article 4 de la convention visée ci-dessus.

Cette subvention sera versée à partir du 1<sup>er</sup> avril 1934, date d'expiration des contrats antérieurs, les services n'ayant pas été interrompus depuis cette date, et jusqu'au 31 décembre 1935.

### Convocation

Le comité Républicain antifasciste des Lotis de Paris se réunira en Assemblée générale le vendredi 10 janvier 1936, à 21 heures, au Bar de la Bourse (sous-sol), 40, rue du Louvre, (Métro : Louvre ou Halles).

Exposé de R. Picard D' en droit (diplôme H.E.C.) qui traitera de « la Socialisation du Crédit ».

### Valeur des greffes supprimés

La valeur du greffe supprimé du tribunal de simple police de Cahors est fixée à la somme de 405 francs, à la charge du greffier des justices de paix des deux cantons de Cahors.

La valeur du greffe de Figeac est fixée à 600 francs, dont 300 à la charge du greffier de la justice de paix du canton est et 240 fr. à la charge du greffier de la justice de paix du canton ouest.

### La récolte des vins 1935

Voici le mouvement des vins de la récolte de 1935 dans le Lot :

Quantités de vin auxquelles les producteurs ont déclaré vouloir donner une appellation d'origine : 11.588 hectolitres.

Vins provenant de cépages dont la plantation est interdite : 9.731 hectolitres.

### Le ski à Superbagnères

A l'occasion de la grande course d'estafettes (Coupe-Challenge P.-O.-Midi), organisée par la Fédération Pyrénéenne de Ski, un train de neige, rapide toutes classes, pour Luchon-Superbagnères est organisé. Départ de Brive : Vendredi 17 janvier 1936, à 1 h. 35.

Billets spéciaux d'aller et retour, avec réduction de 60 0/0, valables 3 jours, avec faculté de prolongation de deux fois 4 jours, moyennant 10 0/0 de supplément pour chaque prolongation.

Des billets complémentaires, avec réduction de 50 0/0, sont délivrés par les principales gares de tous les réseaux français pour rejoindre ce train de neige. Pour tous renseignements, s'adresser aux gares.

WEEK-END 40.50% BILLETS 40 JOURS 20.25%  
GRANDS RESEAUX DE CHEMINS DE FER FRANÇAIS

## LES ETRENNES DES CHASSEURS

On nous communique :

On a beau dire et médire des temps de misère que nous vivons, reconnaissons qu'au moins pour les chasseurs la vie est belle. Pour eux, voici à nouveau la date traditionnelle des mirifiques étrennes que l'Etat munificient leur distribue, tous les ans avec une prodigalité sans égale. Par exemple celles de 1936 vont dépasser en magnificence leurs sœurs aînées dont les parures brillaient cependant d'un vif éclat. Et dire que les bénéficiaires d'une aussi tendre sollicitude gouvernementale n'acceptent pas d'enthousiasme cette manifestation d'affection budgétaire étatique ? Faut-il tout de même que les disciples de Saint-Hubert soient ingrats pour ne pas bondir de joie et cabrioler d'allégresse à l'annonce que pour l'année 1936, le permis de chasse départemental sera augmenté de vingt francs.

Eh ! bien, petits chasseurs de la campagne et de la ville qu'en pensez-vous ? Cette fois, hein ! ça y est ; la distribution n'a pas été faite avec le dos de la cuiller. Il est vrai que tant qu'on est en train, autant vaut-il faire bonne mesure.

Contrairement à la pêche, la chasse est considérée, en haut lieu, comme devant être classée dans la catégorie des sports aristocratiques. Contre cette erreur monumentale jamais encore, jusqu'à ce jour, la protestation de la masse des chasseurs ne s'était élevée. Seule la voix de quelques illuminés s'était fait entendre. Elle s'était perdue dans le désert. Dans ces conditions, quoi d'extraordinaire à ce que les sycophantes chargés de dresser la liste des victimes du dieu « Fisc », tout puissant, pointent sur les chasseurs les mitrailleuses du Pavillon de Flore ? Ils savaient bien, par expérience, qu'ils passeraient à la caisse par crainte d'être fustigés par le tir de barrage dont ils étaient menacés.

Cette fois, par exemple, en exagérant la mesure, les auteurs du funeste décret-loi, destiné à surtaxer les porteurs du permis départemental « y sont allés un peu trop fort ». « Tant va la cruche à l'eau qu'elle se casse ». Ils ne tarderont pas à se rendre compte qu'en agissant aussi inconsidérément, ils ont tué la bonne vache à lait qu'était la chasse.

Quant aux chasseurs, il n'appartient qu'à eux de décider du sort de la décision budgétaire qui les a tant émus. Ils ont à leur disposition une arme redoutable susceptible de la réduire en poussière : « l'abstention ». Sont-ils prêts à la manier convenablement ? L'avenir nous l'apprendra. Il y a beaucoup à dire sur ce sujet avant de tenter l'expérience. Nous le dirons avec notre liberté d'esprit coutumière. Il y a aussi d'autres moyens à employer pour faire échec à l'augmentation du prix du permis de chasse. Nous les exposerons tous de façon que si un jour prochain, les chasseurs engagés la bataille à fond, leur offensive soit irrésistible.

Le Bureau de la Fédération du Lot.

### Service téléphonique

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier le service téléphonique est prolongé les jours ouvrables, pour les abonnés seulement, entre 19 heures et 21 heures au bureau de Cahors ; — à partir du 5 janvier, il est prolongé à Cambes de 12 heures à 14 heures et de 19 heures à 21 heures ; à Sabadel-Latronquière de 12 heures à 14 heures.

### Déclaration d'association

L'« Officiel » publie la déclaration d'association suivante : « Société d'assurances mutuelles contre le bris des glaces de St-Céré ». But : garantie contre tous les accidents. Siège social : mairie de Saint-Céré (Lot).

### Faculté de droit

M. le Ministre de l'Education Nationale, sur question écrite adressée par M. Stern, député, fait connaître que pour l'année scolaire 1933-1934, le pourcentage d'étudiants reçus aux examens de licence en droit (sessions de juillet et novembre réunies), a été pour la Faculté de droit de Toulouse : Etudiants de 1<sup>re</sup> année : 77 0/0 ; Etudiants de 2<sup>e</sup> année : 74 0/0 ; Etudiants de 3<sup>e</sup> année : 91 0/0.

### Le téléphone automatique rural

On sait qu'un projet de convention a été établi par le ministère des P.T.T. en vue d'installer le téléphone automatique rural. Les départements qui ont accepté les propositions de l'administration sont au nombre de quarante. Le Lot est compris parmi ces départements.

JEUDI — SAMEDI et DIMANCHE (en soirée)  
DIMANCHE (matinée)  
Claudette COLBERT et Fredric MARCH  
DANS  
Princesse Nadia  
ET  
Albert PRÉJEAN et Danielle DARRIEUX  
DANS  
La Crise est finie  
Raymond COLY  
Marche des Dactylographes  
Librairie H. BOULNOY, CAHORS

## CAHORS

### AUTOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Au cours de la séance du lundi, 30 décembre 1935, le Conseil municipal de Cahors a été amené à prendre des décisions qui nécessitent quelques commentaires.

**Stade et piscine.** — Le Conseil municipal a voté un crédit de 120.000 fr. pour l'aménagement du stade et d'une piscine.

Nous devons attendre pour savoir qu'elle sera l'utilisation de cette piscine, et s'il en ira d'elle comme des douches installées à l'école de la rue Wilson, que les jeunes élèves n'utilisent pas.

Mais quand on songe qu'il existe à Cahors des quartiers maudits sans hygiène, sans air et sans lumière, bordés de maisons ou les familles sont entassées dans une promiscuité révoltante, dans des chambres ou un air malsain pénètre de toute part, et comme hiver, par les planchers, par les plafonds et par les portes et les fenêtres disjointes, on en vient à ne plus croire à la civilisation et l'humanité.

Comment, il y a de l'argent à Cahors pour les sports, pour une piscine, et il n'y en a pas pour assainir les quartiers et les maisons ? C'est le taudis qui est le bouillon de culture de toutes les maladies, des maladies contagieuses et des fléaux sociaux. C'est le taudis qui chasse l'homme du foyer familial vers le cabaret, où il devient la proie de l'alcoolisme, facteur de toutes les déchéances sociales.

Et aucun crédit n'est inscrit au budget municipal.

C'est là une honte administrative qui dure et qui se cache.

**Plan de Ville.** — M. Fraysse, adjoint aux Travaux publics, demandait l'ouverture d'un crédit de 25.000 fr. pour l'établissement d'un Plan de Ville, pour remplacer celui qui a été perdu ou détourné. Etablir un Plan de Ville, c'est établir un Plan d'Urbanisme, un plan d'embellissement et d'assainissement de Cahors. Mais si Cahors fleurit ses terrasses et ses balcons sur les boulevards cocardiers, Cahors cache soigneusement ses ruines pestilentielles et ses demeures sordides, où des familles entières croissent dans la misère et la détresse. — Mais cela n'est pas monté en épingle et cela se cache, ce qui permet de ne point s'en occuper.

**Aérodrome de Labéraudie.** — Le Conseil municipal a voté un crédit de 25.000 francs pour l'agrandissement de l'Aérodrome de Labéraudie, alors que l'on demandait 100.000 francs comme participation de la Ville, dans la dépense totale qui s'élèvera à 250.000 francs.

On s'aperçoit un peu tard de l'exiguïté du terrain. Va-t-on recommander les fausses manœuvres et les maléfices initiales ? On a déjà déplacé une route et on en a construit une nouvelle dont l'agrandissement du terrain va exiger la suppression ou le déplacement. Toutes ces erreurs multiplient les dépenses. Va-t-on charger de l'entreprise un homme qualifié ou va-t-on en confier l'exécution à des touche-à-tout, qui gâcheront tout ?

Pour savoir ce que l'on fait, il est nécessaire de savoir ce qu'il faut et où l'on va. — Le sait-on ?

**Four crématoire à l'Abattoir.** — M. Fraysse, adjoint aux Travaux publics réclamait ensuite l'ouverture d'un crédit de 40.000 francs pour l'installation d'un Four crématoire à l'Abattoir de Cahors. Il s'agissait là de la mise en œuvre d'une technique d'assainissement de l'Abattoir, de son quartier et de la partie du Lot polluée et infectée par l'évacuation des déchets sur ses rives.

C'était l'organisation de la lutte contre les mouches qui polluent les viandes, infestent le quartier et constituent un véhicule dangereux des maladies.

On attendra pour l'assainissement de l'Abattoir sa réfection, en attendant nous devons nous accommoder de son infection, semblables à ces gens qui attendent pour se laver l'installation d'une salle de bain dans leurs appartements.

**Assistance médicale gratuite.** — On a proposé au Conseil municipal la distribution de bons de lait. On a oublié d'en indiquer les bénéficiaires, les conditions dans lesquelles ils seront distribués et les institutions qui seront chargées d'effectuer cette distribution. — Va-t-on ici aussi renouer les erreurs et les fautes commises dans l'organisation de la distribution du lait aux enfants assistés ?

On a proposé ensuite l'institution de carnets de bons, de couleurs différentes, suivant la catégorie des malades des indigents secourus.

La loi sur l'Assistance médicale gratuite en organisant l'assistance partielle avait divisé les indigents en deux catégories :

1° les indigents privés de ressources, ayant droit à l'assistance à domicile et à l'hospitalisation ;

2° les nécessiteux, indigents temporaires ou partiels, qui n'avaient droit qu'à l'hospitalisation.

Maintenant, nous allons avoir trois nouvelles catégories, qui chevauche-

## Surveillance et lumière !

Ces jours derniers, deux dames et leurs enfants, revenant d'une visite à la Pouponnière du Payrat, suivaient le chemin de St-Ambroise, lorsque, tout à coup, trois nomades dont les roulettes étaient stationnées dans des parages, leur barrèrent la route en leur demandant, avec insolence, la charité.

L'allure, l'attitude de ces individus firent, on le conçoit, une vive impression sur les deux femmes qui leur donnèrent le contenu de leur portemonnaie.

Cet incident s'est produit, en plein jour, en un endroit, où, évidemment, il n'y avait pas de témoins. Mais est-ce la première fois que pareille affaire se produit ? Est-ce la première fois que des promeneurs, que des femmes surtout, ont été arrêtés par des gens d'une tribu de nomades stationnée dans des endroits écartés de la grand-route ? Non.

Sans doute, les deux personnes, victimes de ces nomades ont eu le tort de ne pas porter plainte dès leur arrivée en ville. Mais, tout de même, il serait nécessaire et prudent que le stationnement des indésirables fût sévèrement réglementé et surveillé.

D'autre part, on signale que, le soir, dans certains quartiers de la ville qui ne sont, évidemment pas trop bien éclairés, des individus s'amuse (!!) à frapper, sonner aux portes et à lancer des pavés dans les immeubles. Inutile de dire que des dégâts sont commis dans ces immeubles. Mais, comme nous l'indiquons, les rues de ces quartiers sont si peu éclairées qu'il est impossible de repérer les auteurs de ces... amusements stupides et parfois dangereux !

Aussi bien, il n'y a qu'à passer, le soir, par exemple, dans la rue de la Banque et on se rendra compte de la véracité des faits que nous relatons. Un peu de surveillance et, surtout un peu de lumière suffiraient pour assurer la sécurité des habitants de ces quartiers.

Bah ! Cela se fera, un jour ou l'autre ! Nos arrière-petits-neveux le verront !... Patientons !

L.B.

### BAL DU TIMBRE

C'est donc après demain, samedi 11 janvier, qu'aura lieu, dans les salons de la Préfecture, le Bal du Timbre, dont nous avons déjà parlé.

Cette soirée dansante, organisée par le Comité de Propagande du Timbre anti-tuberculeux, a été très sympathiquement accueillie dans notre ville et s'annonce comme un franc succès.

Outre un excellent orchestre, accompagné d'un jazz très entraînant, qui exécutera un programme choisi de danses modernes et anciennes, un cotillon original se déroulera au cours de la soirée ; la fête chinoise chez le mandarin Li-San-Fou, avec distribution d'accessoires, remportera, c'est le cas de le dire, une succès fou.

On peut encore se procurer des cartes — les dernières s'enlèvent rapidement — chez les membres du Comité de Propagande, Mme Barreau, Café de Promenade, M. le D<sup>r</sup> Fumier, inspecteur d'hygiène, à la Préfecture et M. Bergon, imprimeur.

Il y aura deux catégories : les malades aigus, les malades chroniques et les malades fantaisistes.

Chaque catégorie aura droit mensuellement à un nombre de bons fixes, et le rythme des maladies devra suivre le rythme des bons. Ce sera là l'assistance au compteur.

Lorsque un indigent aura dépassé le nombre de bons auquel il a droit d'après la catégorie de sa maladie, il sera mis en demeure de choisir entre l'hospitalisation obligatoire ou la radiation des listes de l'Assistance médicale gratuite.

Malheureusement, il n'y a pas de loi en France qui puisse imposer aux indigents l'hospitalisation obligatoire, sous menace de radiation des listes. L'Assistance médicale gratuite est un droit pour tout individu qui se trouve dans un état d'indigence et tout indigent régulièrement inscrit a le droit de choisir librement entre l'assistance à domicile et l'assistance à l'hôpital.

La loi est allée plus loin puisqu'elle a prévu une indemnité journalière plus élevée en faveur des vieillards qui renoncent à l'hospitalisation pour la vie à domicile.

Rien ne permet d'imposer aux indigents l'hospitalisation.

D'ailleurs, cette hospitalisation obligatoire des indigents serait-elle autorisée par la loi, que la possibilité de cette hospitalisation n'apparaîtrait pas.

Il faudrait aménager des hôpitaux pour qu'ils soient en état de répondre aux besoins nouveaux ainsi créés.

Et ici se pose le problème de la politique hospitalière départementale, qui avant d'être résolue, exige d'être étudiée.

Le problème de l'Assistance médicale gratuite se trouve ainsi lié à un ensemble de problèmes que nous avons depuis longtemps posés, mais qui n'ont pas encore été mis à l'étude dans toute leur ampleur et dans toute leur complexité.

Ce n'est point dans l'improvisation d'une controverse au Conseil municipal qu'ils pourront être étudiés et résolus.

La question reste à l'ordre du jour dans toute sa complexité.

Paul GARNAL.

## L'ECLIPSE DE LUNE

A Cahors, on a pu observer le phénomène et le suivre dans tout son développement. La Lune était brillante et claire quand elle s'est levée au-dessus du mont Saint-Cyr. Peu après l'ombre a échangé sa face lumineuse, puis s'est étendue progressivement sur elle. Vers 17 heures « l'astre des nuits » était tout entier dans la pénombre qui, au lieu de l'effacer, faisait bien apparaître sa forme sphérique. La Lune était comme une boule sombre au milieu du ciel...

Dans les rues de Cahors on a beaucoup regardé mercredi soir ce que Barbey d'Aureville appelait « l'astre des polissons ». Et nous entendimes, vers 7 heures, rue Wilson, un jeune homme expliquer à ses camarades, stupéfaits de sa science, que l'éclipse était produite par le passage devant la Lune de Mars ou de Vénus...

Ça vaut peut-être mieux que de croire, comme les nègres, à l'intervention du Génie du Mal... Mais, tout de même !!!

»

### Médaille d'honneur des P.T.T.

La médaille d'honneur d'argent des P.T.T. est décernée à MM. Magot, planton auxiliaire à la Poste de Cahors ; Egal, facteur auxiliaire à Faysseville. La médaille de bronze est décernée à M. Lacout, facteur à Martel.

Nos bien vives félicitations.

### Echo de la Kermesse en faveur de la Pouponnière du Payrat

C'est au numéro 33 qu'échoit la magnifique « poupée Salon » exposée à la Kermesse.

L'heureux possesseur de ce billet pourra retirer ce lot à l'Hôpital.

Ce numéro 33 fait partie d'un groupe de billets vendu le jour de la Kermesse dans les salons de la Préfecture, et ne doit pas être confondu avec le billet portant le même numéro émis par la Tombola, dont le tirage a été publié.

### LE NOEL DES SKIEURS CADURCIENS

Profitant des quelques jours de congé, accordés à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, quelques membres du Ski-Club de Cahors sont partis à la découverte du Lioran, en Auvergne. Cette station de sports d'hiver les a enthousiasmés à tel point qu'ils y sont restés quelques jours afin de la bien connaître et de pouvoir la décrire à leurs amis et connaissances de Cahors.

Voici le résumé du récit qu'ils ont bien voulu nous en faire vendredi soir au Tivoli :

Le massif du Lioran est à 1.160 mètres d'altitude ; il est merveilleusement adapté aux sports d'hiver. Desservi par la voie ferrée Capdenac-Arvant et la route Nationale 126, il est à l'abri des vents du Midi, par conséquent, la neige s'y conserve assez longtemps. Au Lioran, la neige est au niveau du rail et de la route ; vous quittez votre voiture ou vous descendez du train et vous chaussez vos skis. Il est difficile d'imaginer et de concevoir de plus grandes facilités.

Que dire du pays ? Du col du Font-de-Gère à la Conche-del-Fraysse, du fond d'Alagnon aux pentes Danel, celui-ci est sillonné de pistes aux pentes régulières, particulièrement propices aux évolutions. Pour les intrépides, la descente sur Allèpierre par le col de la Tombe du Père constitue un véritable enchantement. Le Lioran a un ciel généralement très pur et ensoleillé. La présence des sapins procure un air particulièrement vivifiant et le paysage offre une très grande diversité d'aspect.

Il est fort probable que si l'enneigement le permet, le Ski-Club organisera le 19 janvier pour le Lioran une importante caravane.

Mentionnons en terminant que 17 Cadurciens du Ski-Club s'étaient rendus dimanche à Superbagnères. La prochaine réunion du Ski-Club aura lieu Vendredi 17 janvier, à 20 h. 30, au café Tivoli. — R.D.

### Aux Camarades des classes 1902, 1903, 1904, 1905, 1906

Rendez-vous est donné à tous les camarades assistant au banquet du samedi 11 courant, soit au Café de la Promenade, à 19 heures, soit au Nouveau Vatel, à 19 h. 30.

### Les « Amis de l'Harmonie »

Les membres exécutants de la Société les Amis de l'Harmonie sont priés d'assister aux répétitions générales qui auront lieu tous les vendredis, à partir de demain 10 janvier courant. — La Commission.

### Amicale du personnel des Hôtels Cafés, Bars et Restaurants

Une réunion aura lieu le vendredi 10 janvier 1936, à 22 heures, au siège (Café Alsace-Lorraine). Ordre du jour : organisation du banquet et du bal. Présence indispensable.

### Il veut être remboursé

M. Rivière, de Rudelle, a porté plainte contre son neveu, M. Vidal, demeurant à Paris, auquel il aurait prêté 20.000 francs.

M. Vidal s'était engagé à lui payer les intérêts. Mais peu après, M. Rivière se ravisa et écrivit à son neveu pour lui réclamer les 20.000 francs.

M. Vidal vint à Rudelle et devant le maire, M. Magot, il remit une somme de 2.000 francs à son oncle, mais il refusa de verser les 20.000 francs. Plainte a été portée à la gendarmerie de Lacapelle-Marival. M. Vidal prétend que son oncle lui a donné et non prêté 13.000 francs au lieu de 20.000. Il a déclaré qu'il les tenait et qu'il les gardait.

## EDUCATION PHYSIQUE ET S.A.G.

Nous avons fait connaître dernièrement à nos lecteurs qu'une commission interministérielle s'occupait, en haut lieu, de coordonner les directives du Ministère de l'Éducation Nationale et du Ministère de l'Éducation Physique, pour arriver à l'heure quotidienne d'Éducation Physique dans les écoles publiques.

L'heure actuelle, nous ne savons encore où en sont les travaux de cette commission et si elle aboutira bientôt. Mais le Ministère de l'Éducation Physique, lui, donne l'impression de savoir ce qu'il veut. En effet :

Emu, sans doute, les retentissantes défaites infligées à nos représentants par les athlètes allemands et italiens au cours de l'été dernier, et persuadé que les succès étrangers sont le résultat logique d'un travail en profondeur, de l'application à toute la jeunesse de méthodes d'éducation physique rigoureusement contrôlées, il vient de prescrire, par une circulaire impérative, aux sociétés agréées la pratique obligatoire de l'éducation physique. Celles qui ne se plieraient pas à cette obligation ne bénéficieraient plus des avantages conférés par l'agrément et seraient tout simplement radiées.

C'est dire que le Ministère a entièrement compris le rôle que doit jouer l'Éducation Physique pour obtenir le plein rendement des forces vives du pays.

Cette circulaire qui est applicable immédiatement prescrit de plus le contrôle sévère de ces dispositions. Inutile donc de cacher le trouble profond qu'elle va jeter parmi nos sociétés rurales agréées qui vivent tout juste en supportant les frais nécessaires par l'entretien d'une équipe de football, de rugby, de basket-ball et de la location du terrain, indispensable pour la pratique de ces jeux.

Où trouver le moniteur d'Éducation Physique, capable de donner à chacun des membres de l'équipe, les leçons d'E.P. ordonnées par le Ministère ?

Comment obtenir de chacun des adhérents la participation à ces leçons ?

Passer encore les S.A.G. des centres, mais dans les sociétés rurales ?

Tel est le problème. Nous verrons prochainement les solutions qu'il peut recevoir.

## Obsèques

R. D.  
Jeudi matin, ont été célébrés les obsèques de Mlle Joséphine-Jeanne Barthès, décédée à l'âge de 21 ans.

Une nombreuse assistance a suivi le char funèbre qui était recouvert de belles couronnes.

Nous adressons à Mme et M. Barthès, à la famille nos bien vives condoléances.

## La cambriole

Mme Madeleine Bonafous, 50 ans, aubergiste aux Arques, s'était levée, le 3 janvier, vers 4 heures du matin, pour soigner le détail. En traversant la cour de sa maison, elle aperçut une lumière dans la cave ; un instant après, elle voyait une femme derrière le comptoir du débit. Aux cris : « Au voleur ! », poussés par Mme Bonafous, la lumière s'éteignit et la cambrioleuse disparut.

Le gendarmier de Cazals fut prévenu et ouvrit une enquête au cours de laquelle elle découvrit sur les lieux un sac à provisions contenant une bouteille et à l'extérieur de la maison, sur la route, un barreau d'échelle. Les gendarmes porteurs du sac à provisions et de la bouteille, descendirent à M. Cussac, instituteur aux Arques, l'autorisation de présenter aux élèves de l'école ces pièces à conviction.

Les deux enfants de la personne soupçonnée déclarèrent que ces objets appartenaient à leurs parents. De plus, le barreau de l'échelle trouvé sur la route s'adaptait à l'échelle appartenant aux époux Mouligné, M. Mouligné reconnut que le sac, la bouteille, l'échelon lui appartenaient et déclara que sa femme était bien capable d'avoir fait le coup.

Mme Mouligné, interrogée, a nié avoir commis le cambriolage. L'enquête continue.

## Trouvailles

Il a été trouvé une paire de lunettes par Mme Michel ; un bracelet, par M. Lestrade ; une baladeuse à bras par M. Vergnolle ; un parapluie, par M. Mirouze ; un pantalon, par M. Plazen.

## Les mauvais « caveurs »

Ces jours derniers, M. Maisonneuve, de Cornac, conduisant une truie, se rendit à une truffière qui lui appartient. En arrivant, il constata que des maraudeurs étaient déjà venus et avaient « cavé ». Ce qui est le comble du toupet, c'est que le maraudeur avait cavé avec une truie. Plainte a été portée. Il y a des chances pour que le maraudeur soit vite pincé.

## En punissant de l'eau

Lundi matin, M. E. Richard, 64 ans, propriétaire au hameau de Lacam (commune de Loubressac), était allé puiser de l'eau dans une citerne pour abreuver les bœufs. Comme il n'était pas revenu pour déjeuner, Mme Richard se rendit à la citerne, mais n'aperçut pas le corps de son mari.

Mais, peu après, son fils se rendit à son tour à la citerne et aperçut le corps du propriétaire qui fut retiré de l'eau.

## Deux de moins !

M. Bley, de Dégagnazès, a abattu deux gros renards dans les bois de Péchaulejat.

## LES TRUFFES

À la foire de Lauzès, les truffes ont été vendues 40 francs le kilo.

À la foire du 7 janvier, à Gourdon, elles ont été payées de 45 à 50 fr. le kilo.

Au marché de Souillac, lundi, 30 kilos seulement avaient été apportés et ont été vendus 40 francs le kilo.

Au marché du 7 janvier, à Lalbenque, les truffes ont valu de 40 à 50 francs le kilo.

## La Boule Cadurcienne

MM. les Membres actifs sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le vendredi 10 courant, à 20 h. 30, dans une salle du café de Bordeaux.

Ordre du jour : renouvellement du bureau ; compte-rendu financier ; licence 1936.

## Arrestation

M. Jammes, cultivateur à Gorses, se trouvait dans un café où MM. Castagné, maire et Gasquet, secrétaire de mairie, effectuaient des paiements de travaux exécutés sur un chemin rural de Gorses.

M. Jammes recut une somme de 510 francs qu'il plaça dans un portefeuille. Peu après sa sortie du café, M. Jammes constata que son portefeuille avait disparu. Il revint au café où on lui déclara qu'à sa place s'était assis un client, d'origine espagnole. Interrogé, celui-ci déclara n'avoir rien trouvé. Mais à Lalbenque, il fut arrêté par la gendarmerie et trouvé porteur du portefeuille.

Samedi soir, il a été conduit à Cahors et écroué à la prison.

## Au violon

Le nommé Arcimoles, de Molières, était venu à Cahors et se trouvait en état d'ivresse. Selon son habitude, quand il est dans cet état, il menait grand tapage sur la voie publique. Les agents de police l'appréhendèrent et l'emmenèrent au violon. Procès-verbal lui a été dressé.

## Plainte

M. Mazoyé, propriétaire à Floirac, eut le regret de constater qu'un malfaiteur avait pénétré dans sa propriété et avait emporté 30 fagots et 5 chènes. Plainte a été portée à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

M. Ayrolles, propriétaire à Py (commune de Loubressac), eut le regret de constater qu'un malfaiteur avait pénétré chez lui et avait emporté une couverture de lit. Plainte a été portée à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

## Coups de feu

La famille de Nardi, de Gourdon, d'origine italienne, a déposé une plainte pour des coups de feu qui auraient été tirés contre la porte de leur maison, pendant leur absence. Mais leurs 7 enfants se trouvaient dans la maison.

Une enquête a été ouverte par la gendarmerie.

## Foire du 3 janvier 1936

Malgré le mauvais temps, la foire du 3 janvier a été très importante. Beaucoup de marchands, d'étalagistes et de visiteurs. Voici les cours.

Bœufs, de 4.000 à 5.000 fr. la paire ; moutons, 3.000 à 4.000 fr., la paire ; agneaux, 4 fr. 50 à 5 fr., le kilo ; moutons gras, 3 à 4 fr. le kilo.

Marché. — Poulets, 4 fr. ; poules, 3 fr. 50 ; canards ordinaires, 3 fr. 50 ; dindons, 4 fr. 50 ; pintades, 5 fr. ; lapins, 2 fr. le tout la livre. Pigeons de 6 à 10 fr. la paire. Œufs, 6 fr. la douzaine.

Oies grasses, 5 fr. ; canards gras, 5 fr. 25 ; foies gras, 18 à 22 fr. la livre.

Halle. — Mais, 42 à 45 fr. les 80 litres ; avoine, 30 fr. les 50 kilos ; pommes de terre, 40 fr. les 100 kilos.

## Le ventre de Cahors

Pendant l'année 1935, il a été consommé à Cahors le nombre suivant de têtes de bétail :

Abattoirs de Cahors : 468 bœufs, pesant 320.852 kilos ; 114 vaches, pesant 53.781 kilos ; 6.162 moutons, pesant 167.264 kilos ; 1.467 veaux, pesant 154.810 kilos ; 303 chèvres, pesant 1.021 kilos ; 96 porcs, pesant 8.202 kilos.

Viandes provenant de l'extérieur : bœufs et vaches : 51.722 kilos ; moutons : 10.658 kilos ; veaux : 28.958 kilos ; porcs : 200.377 kilos.

## Les Sports

### AVIRON CADURCIN

Rugby. — Dimanche, l'équipe junior de l'A.C. devait se déplacer à Montauban, mais le terrain de Sapicé étant rendu impraticable à la suite des pluies, le match a été reporté à une date ultérieure. Dimanche, 12 janvier, nos juniors se déplaceront à Souillac, pour y rencontrer, en un match tout amical, la brillante équipe de l'A.S. de l'Artisanat Rural. C'est une équipe très jeune, et pratiquant un rugby des plus clairs, supérieurement entraînée par un ex-joueur de l'Aviron Bayonnais.

Quo feront nos jeunes devant un tel groupement ? Certes, ils n'auront pas la même cohésion que leurs adversaires, mais ils ont du cran et certains d'entre eux ne manquent pas de qualités et si tous veulent bien s'appliquer à plaquer aux jambes et à jouer le plus rapidement possible le ballon, ils peuvent espérer la victoire. Nous leur faisons confiance et nous espérons qu'ils se surpasseront. C'est la même équipe qui devait aller à Montauban, qui effectuera le déplacement de Souillac.

### A LUZECH.

Rugby. — Dimanche dernier, en déplacement à Caussade l'U.S. Luzéchoise est battue par la J.S. Caussadaise par 6 à 3 (2 essais à 1).

Quoique mixte Luzech fit une belle partie et ne dut sa défaite qu'à la partialité de l'arbitre dont les décisions étaient même contestées par le public local.

Le match se résuma en un duel

d'avant. Caussade maître du ballon en mêlée se contenta de cet avantage et ne chercha jamais à enlever la décision par ses lignes arrières. Par contre Luzech, dans les rares occasions qu'il eut d'avoir la balle, sut profiter du maximum des chances offertes et ses trois-quarts se montrèrent nettement supérieurs à leur vis-à-vis.

Dimanche prochain 12 janvier, les excellentes réserves du C.A. Villeneuvois seront nos hôtes. Belle partie de jeu ouvert en perspective.

### LE LOT A PARIS

U.S. Quercy bat V.G.A. St-Maur (réservé), par 13 points (3 essais, 2 buts), à 8 points (2 essais, 1 but).

Engourdis par le froid, les deux équipes partent lentement. La mêlée de l'U.S. Quercy déséquilibrée par la défection de 4 titulaires, ne peut fournir son jeu habituel et se fait nettement dominer. Privés totalement du ballon, les joueurs du Quercy doivent s'employer à fond pour endiguer les offensives adverses et la défense est impoignable. Sur un long dribble de St-Maur, Manilève ramasse en pleine course, longe la touche et marque en coin un essai non converti, une des rares fois que la balle sort correctement, l'attaque se déclenche rapidement. Manilève fonce avec décision et devant l'arrière, sert Baco et c'est l'essai entre les poteaux, dont le but facile est réussi. St-Maur repart de plus belle et une de leurs attaques aboutit à l'essai qui est transformé et c'est la mi-temps sur le score de 8 à 5, en faveur du Quercy.

Dès la reprise St-Maur accule le Quercy sur ses buts et marque un deuxième essai dont la transformation n'est pas réussie. Le Quercy se réveille à nouveau et sur départ en passe courte de la ligne d'avants Untrac marque un essai qui est transformé. Le jeu prend une allure plus rapide, attaques et contre-attaques se succèdent sans arrêt, mais la défense vigilante des deux côtés ne laisse rien passer et la fin est sifflée sur le score de 13 à 8, pour le Quercy.

### Arrondissement de Cahors

#### Catus

Société de chasse. — Les membres de la société de chasse « La St-Hubert Catussienne » ainsi que tous ceux (chasseurs ou propriétaires) qui désireraient en faire partie, sont invités à assister à l'assemblée générale qui aura lieu dimanche, 12 janvier, à 14 heures, à la mairie de Catus.

La présence des membres adhérents à la société est absolument indispensable. — Pour le Président : Le Secrétaire : Raymond VAYSSÉ.

Mariage. — Samedi, 4 janvier, a été célébré le mariage de M. Pierre Talayssat, ébéniste, avec Mlle Maury, du Vigayral.

Nos meilleurs vœux.

#### Gilgouz

Chute grave. — Ces jours derniers, voulant vaquer à ses occupations journalières, Mme veuve Eugénie Védrières, sortant de sa maison, a glissé et s'est gravement blessée. Le docteur Landrevie, de Pélaçoy, appelé en toute hâte, a constaté une fracture à la jambe.

Nous formons des vœux de prompt guérison à Mme veuve E. Védrières, qui est la tante de notre sympathique et estimable facteur des P.T.T., M. Louis Védrières.

#### Nuzéjous

Enseignement. — Mlle Laborie, institutrice intérimaire à St-Alauzie, est nommée en la même qualité à Nuzéjous en remplacement de Mlle Mahit mutée à Gourdon.

Mlle Laborie est suffisamment connue à Nuzéjous sans qu'il soit nécessaire de la présenter à la population.

#### Calvignac

Nouveau maître. — Notre dévoué instituteur, M. Debons, ayant été obligé de cesser momentanément ses fonctions, vient d'être remplacé par un jeune intérimaire, M. Albugues, de Catus.

Nos souhaits de bienvenue au nouveau maître et nos vœux de prompt guérison à M. Debons.

La crue du Lot. — Par suite des pluies torrentielles qui ne cessent de s'abattre et du temps relativement tempéré qui favorise la fonte des neiges, le Lot avait atteint samedi dernier un degré de crue assez important. Les eaux avaient débordé dans la plaine de Larnagol et le soir de ce même jour, la circulation était coupée entre Cénévières, la route commencent à être submergées, par endroits. Heureusement, le niveau ne s'accroît pas davantage et le lendemain matin le Lot revenait sagement dans son lit. Une crue plus grande aurait été un vrai désastre, car déjà nos terres regorgent d'eau par la pluie continue et nos cultivateurs se demandent avec juste raison quel sera le résultat de cette situation alarmante.

#### Luzech

Rugby. — Lire à la « Chronique du Lot ».

#### Cambayrac

Abreuveur-lavoir. — M. René Besse, député de Cahors, vient d'informer M. Teulet, maire, que M. le Ministre de l'Agriculture avait bien voulu allouer à notre commune une subvention de 2.333 fr. pour les travaux de construction de l'abreuveur-lavoir de Pouspinier.

#### Prayssac

Conférence. — M. Dorgères, l'orateur bien connu du « Front Paysan », fera une conférence dimanche, 2 février, à Prayssac.

La réunion aura lieu à 14 heures, à l'hôtel de ville (salle des fêtes).

Des hauts-parleurs fonctionneront à l'extérieur.

#### Soturac

Chemin rural. — M. René Besse, député de Cahors, vient de recevoir la let-

tre ci-dessous, de M. le Ministre de l'Agriculture :

« Vous avez appelé mon attention sur la demande de subvention présentée par la commune de Soturac, en vue de l'exécution d'un projet de chemin rural à Cavagnac.

« Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à cette commune une subvention payable dans la limite des disponibilités budgétaires, s'élevant à 32 0/0 des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 43.680 fr.

« Veuillez agréer, etc... — Le Ministre de l'Agriculture : Signé : Pierre CATHALA. »

### Arrondissement de Figeac

#### Espédaillac

Carnet blanc. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de notre ami, M. Joseph Hirondele, propriétaire et conseiller municipal de notre commune avec Mlle Augusta-Marie-Louise Pradié, domiciliée à Caniac.

Nous adressons aux jeunes et futurs époux, nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur.

Recensement des conscrits. — Quatre jeunes gens de notre commune ont été inscrits sur les tableaux de recensement. Ce sont : MM. Jean Caussanel, Gilbert Delpech, Jean Lalo et Georges Pagès.

Néologie. — Jeudi dernier ont eu lieu à Espédaillac les obsèques du petit Claude, charmant garçonnet de 4 ans, fils de Mme et M. Jean Lafon, propriétaire à Escazals, commune de Durban.

De nombreux habitants de Durban, d'Espédaillac, de Figeac, les élèves des écoles, auxquels s'étaient joints beaucoup d'amis venus de tous les points du canton, avaient tenu à apporter aux malheureux parents le témoignage de leur profonde sympathie.

Nous renouvelons à Mme et M. Lafon et à toute la famille, l'expression de condoléances émuës et attristées.

Démographie. — Pendant l'année 1935, il a été enregistré à la mairie d'Espédaillac : 5 naissances, 7 mariages et 7 décès.

#### Saint-Céré

Électrification. — M. le ministre de l'Agriculture a adressé la lettre suivante à M. de Monzie :

Monsieur,

« Vous avez appelé mon attention sur la demande de subvention présentée par le syndicat de Saint-Céré en vue de l'exécution d'un projet d'extension de son réseau rural de distribution électrique sur le territoire des communes de St-Céré, St-Jean Lespinasse et St-Médard de Presque.

« Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à ce syndicat une subvention, payable dans la limite des disponibilités budgétaires, s'élevant à 33 0/0 des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 84.150 fr... »

### Arrondissement de Gourdon

#### Gourdon

Obsèques. — Jeudi dernier, ont eu lieu, simultanément les obsèques de notre compatriote, M. Joseph Maisonbaute, ouvrier charpentier, âgé de 52 ans et de sa mère, née Vigie Marie, âgée de 82 ans, tous deux décédés dans la même journée, à quelques heures d'intervalle.

À la famille frappée par ce double deuil, nous adressons nos plus sincères condoléances.

Hymène. — Nous apprenons le mariage de notre charmante compatriote Mlle Micheline Decap, dame comptable au bureau de Paris-chèques, avec M. Jacques Celhay, du Boucau, près de Bayonne.

Nous adressons aux nouveaux époux nos affectueux compliments et nos meilleurs vœux de bonheur.

Banquet de l'Amicale Boule Gourdonnaise. — Contrairement à ce qui avait déjà été annoncé, le banquet organisé par l'A.B.G., qui devait avoir lieu au restaurant Bos, boulevard Docteur-Cabanès, sera servi par le restaurant Bissonnier.

Nous rappelons que la date du 12 janvier a été maintenue et nous invitons les sociétaires qui désirent prendre part à ce repas amical, à se faire inscrire, soit au siège de la Société, café du Midi, soit au restaurant Bissonnier avant le jeudi 9 janvier, terme de rigueur.

Foire du 7 janvier. — Cours moyens pratiqués à la foire du 7 janvier 1936 :

Bœufs de boucherie, 110 à 130 fr. ; bœufs de travail et d'élevage, 100 à 120 fr., les 50 kilos ; moutons de boucherie, 3 à 4 fr. ; agneaux de boucherie, 5 à 6 fr., le kilo ; porcs de charcuterie, 170 à 190 fr., les 50 kilos ; porcelets, 80 à 115 fr. la pièce, selon qualité et grosseur ; poulets de grains, 3 à 3 fr. 50 ; poules, canards, dindes, 3 à 3 fr. 25 ; pintades, 3 fr. 50 à 4 fr. ; lapins domestiques, 2 fr. ; oies grasses, mortes, déplumées, 5 francs ; foies d'oie, 18 à 22 fr. ; truffes, 24 à 25 fr., le tout le demi-kilo ; œufs, 5 fr. la douzaine ; noix, 70 à 80 francs, le sac de 90 litres ; avoine, 20 à 22 francs, le sac de 80 litres ; maïs, 17 à 19 fr. ; pommes de terre, 7 à 9 fr., le tout le quarteron de 30 litres.

Prochaine foire le 29 janvier.

#### Martel

Une maison s'effondre. — Dans la nuit de dimanche, une partie d'un immeuble appartenant à M. Chassaing-Charazac, à Martel, s'est effondrée. Cet éboulement a entraîné, également l'étage supérieur de la maison de M. Manus, il n'y a pas eu d'accident de personnes, mais les dégâts matériels sont assez importants.

#### St-Germain-du-Bel-Air

Obsèques. — Lundi 6 janvier, ont eu lieu les obsèques de Léonie Sépe,

décédée après une longue et douloureuse maladie. Nous adressons à son mari et à la famille nos bien sincères condoléances.

#### Salviac

Au C.A.S. — L'équipe 2<sup>e</sup> des Jeunes Cadourques ayant déclaré forfait dimanche 5 janvier, le Club athlétique Salviacois ne fit donc pas le déplacement à Cahors ; il recut sur son terrain de la Requillon l'équipe 1<sup>re</sup> des Ecuireils Gramatois.

La partie, jouée par un temps superbe donna ce qu'elle promettait ; elle fut intéressante de bout en bout.

Durant la 1<sup>re</sup> mi-temps, les Ecuireils dominèrent, mais le Club Athlétique Salviacois fut très brillant dans la deuxième partie du match et la décision fut en sa faveur.

Le score fut le suivant : Gramat, 2 buts ; Salviac, 3 buts.

Dimanche, 12 janvier, Salviac recevra l'équipe Cadurcienne. Il y aura du beau sport et beaucoup de monde à Salviac si le beau temps veut bien favoriser cette rencontre.

Inondations. — Les vallées du Céou, de l'Ouraoujou et du ruisseau de Pâgues sont entièrement submergées ; depuis plus d'un mois certaines terres sont amplement sous l'eau, tout travail au dehors est interdit en raison des pluies continuelles.

Plusieurs murs, des granges mêmes se sont écroulés, les semailles ne sont pas partout terminées et là où le blé est dru et à bon aspect les limaces en raison de la clémence de la température commettent des dégâts importants. Mauvais débuts pour l'année agricole.

#### Meironne

Démographie. — Au cours de l'année 1935, il a été enregistré sur les actes de l'état-civil de la commune, 5 naissances, 5 décès, et 3 mariages.

C'est la première fois depuis 1914 que les naissances arrivent à équilibrer les décès.

## A PARIS

### Voyageurs, Touristes Compatriotes

descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)  
Métro : Saint-Paul  
PARIS (3<sup>e</sup>)

TOUT LE DERNIER CONFORT  
SALLES DE BAINS  
RECOMMANDÉ AUX FAMILLES  
CHAMBRES À UN LIT  
de 15 à 24 francs par jour

FLOIRAC (Originaire du Lot) Téléphone ARCHIVES 80-92  
Propriétaire

Hôtel recommandé par le Journal du Lot

### RENSEIGNEMENTS

Livraisons de vins à l'intendance

Sous réserve d'avoir à fournir une quantité minimum de 150 hectolitres de vin, les viticulteurs redevables de prestations d'alcool pourront, au cours de la campagne 1935-36, se libérer de leur obligation en livrant, à l'intendance ou à des établissements d'assistance publique, des vins destinés à être distribués à titre de ration supplémentaire.

Pour bénéficier de la mesure, ils devront en faire la demande à M. le Directeur général des Contributions indirectes, Ministère des Finances, Paris, en précisant si les fournitures de vin couvriront la totalité de leur prestation d'alcool de vin et d'alcool vinique ou seulement la partie de leur prestation qui doit, obligatoirement, être soldée en alcool de vin. Dans un délai maximum de deux mois, compté de leur réception, il sera statué sur les offres présentées.

Est autorisée la livraison de vins rouges, blancs ou rosés, lyaux et marchands, limpides et bien conservés, titrant 8 degrés au minimum et possédant les caractéristiques minima exigées des vins de pays, dans la région de production. Exprimée en acide sulfurique monohydraté, l'acidité fixe des vins doit être comprise entre 2 et 5 grammes par litre. Leur acidité volatile ne peut excéder 0 gr. 8 par litre.

Des échantillons peuvent être prélevés gratuitement par le Service des Contributions indirectes ou des Contributions diverses et par le Service de l'intendance. Dans l'hypothèse où les vins livrés ne correspondraient pas aux échantillons et, en tous cas, ne répondraient pas aux conditions exigées, ils seraient remis par l'intendance à la disposition des expéditeurs sans que ces derniers puissent prétendre à une indemnité.

Les prix d'achat des vins sont fixés comme suit, par référence aux prix d'achat des alcools prévus par l'article 3 du décret du 9 octobre 1935 :

2 fr. 17 par hectolitre et par degré alcoolique ou fraction de degré, lorsque les fournitures sont imputées sur la prestation d'alcool vinique ;

3 fr. 75 par hectolitre et par degré alcoolique ou fraction de degré, lorsque les fournitures sont imputées sur la première tranche de prestation d'alcool de vin (10 premiers hectolitres) ;

3 fr. 30 par hectolitre et par degré alcoolique ou fraction de degré, lorsque les fournitures sont imputées sur la deuxième tranche de prestation d'alcool de vin (de 10 à 50 hectolitres) ;

2 fr. 90 par hectolitre et par degré alcoolique ou fraction de degré, lorsque les fournitures sont imputées sur la troisième tranche de prestation d'alcool de vin (de 50 à 150 hectolitres).

2 fr. 50 par hectolitre et par degré alcoolique ou fraction de degré, lorsque les fournitures sont imputées sur la quatrième tranche de prestation d'alcool de vin (au-dessus de 150 hectolitres).

À la suite de chaque fourniture de vins, le blocage imposé aux viticulteurs sera atténué des quantités livrées et leur prestation d'alcool réduite d'une quantité d'alcool égale à celle retenue pour le règlement de la valeur des vins.

## Marché du travail

La situation du marché du travail pendant la semaine du 23 au 28 décembre 1935, dans le Lot, a été la suivante.

Nombre de placements locaux à demeure : 2 hommes, 2 femmes.

Mieux... et moins cher

LA QUALITÉ FRANÇAISE



**N°360**  
TOUTE L'EUROPE  
Superhétérodyne  
à Filtre de Bande  
7 Lampes dans 5  
Antifading

**N°361**  
TOUTES ONDES  
Superhétérodyne  
à Haute Fréquence  
8 Lampes dans 6  
Nouvelle technique  
Sensibilité accrue  
Antifading énergétique

**N°362**  
LE MONDE CHEZ VOUS  
Superhétérodyne  
à Haute Fréquence  
Toutes Ondes  
8 Lampes dans 6  
Réglage Visuel  
et Silencieux  
Grosse amplification  
Antifading 100 %

**895fr**  
A CRÉDIT  
12 VERSEMENTS  
85fr

**1.195fr**  
A CRÉDIT  
12 VERSEMENTS  
115fr

**1495fr**  
A CRÉDIT  
12 VERSEMENTS  
145fr

Demandez Catalogue et adresse de notre Agent régional le plus proche ou une démonstration chez nos  
**Établissements INOVAT - 3, Boulevard Magenta - PARIS-X<sup>e</sup>**  
AGENTS DANS TOUTE LA FRANCE

**CAHORS - M. JAUFFRET, 2, rue François-Caviole**  
**BAGNAC - M. Pelligry, Place de l'Eglise**

**IMPORTANTE BISCUITERIE**

prix sans concurrence  
recherche REPRESENTANTS bien introduits  
Alimentation pour le département  
du LOT, BISCUITS DUBOIS, Bourges

ETUDE  
DE  
Maitre Jean FABRE  
Notaire à Cahors

**VENTE**

DE  
FONDS DE COMMERCE

Suivant contrat reçu par Maitre Jean FABRE, notaire à Cahors, le seize décembre 1935, enregistré à Cahors (A.C.), le 18 décembre 1935, volume 772, n° 74, case 340.

Madame Marie-Louise ALLIAS, sans profession, veuve de M. Jacques LANDREVIE, quincaillier, demeurant à Cahors, boulevard Gambetta.

A vendu à Monsieur Roger-Marc LASBOUYGUES, électricien, demeurant à Cahors, place Rousseau, époux de dame Germaine SOUDOU.

Un fonds de commerce de quincaillerie, exploité à Cahors, boulevard Gambetta, numéro 87, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage et le matériel servant à l'exploitation, et les marchandises.

La prise de possession a été fixée au 16 décembre 1935.

Les oppositions seront reçues à peine de forclusion dans les dix jours de la présente insertion renouvelant celle parue dans le Journal du Lot du vendredi 27 décembre 1935, en l'étude de Maitre Jean FABRE, notaire à Cahors, 2, rue Jean-François-Caviole.

Pour deuxième avis.  
Signé : J. FABRE.

**Bibliographie**

**LA NATURE**

La Nature continue son œuvre si utile de vulgarisation de toutes les sciences pures et appliquées dans laquelle elle réussit si parfaitement par le choix des articles clairs et attrayants, illustrés avec soin de gravures et de photographies admirablement adaptées aux textes. Dans ce numéro, elle présente les premières réalisations de télévision du réseau d'Etat français, si riches de promesses prochaines. Elle décrit les nouveaux procédés Scaillies qui bouleversent l'industrie de l'aluminium et des ciments par leur simplicité et leur bon marché. Elle signale un nouveau caoutchouc synthétique, une nouvelle viscosité ou soie artificielle et un nouveau gyroplane, le Breguet-Dorand qui sera peut-être une des plus élégantes solutions de l'aviation à vitesses très variables.

M. Devaux parle d'une curiosité, les mouvements luvoyants, peu appliqués en mécanique quoique de très heureux effets.

Puis vient une revue de tous les moyens récemment mis au point pour protéger les métaux de la corrosion.

Les ethnographes liront avec plaisir la denture des indigènes de l'Afrique centrale et les archéologues les chemins sarrasins de la Bresse, tandis que tous suivront avec intérêt l'équipement radio-électrique si complet du paquebot « Normandie » et les dernières données sur les alcools supérieurs, si peu alcoolés, très voisins des graisses et des cires, qu'on commence à savoir produire et qui trouvent des emplois chaque jour accrus.

Les naturalistes apprendront ce qu'on sait des voyages des chauves-souris et seront tentés d'en blaguer, tandis que les amateurs d'astronomie trouveront l'énumération de tout ce qu'ils pourront observer dans le ciel le mois prochain et les usagers de l'automobile de précieux conseils sur l'éclairage et le démarrage électriques.

Des recettes et procédés utiles, des tours de main, un résumé des communications à l'Académie des Sciences, des comptes rendus des livres scientifiques qui viennent de paraître, des documents photographiques, une multitude de renseignements précis et précieux complètent ce remarquable numéro.

Vient de paraître :

1°  
LA BROCHURE  
PETITS COLIS

2°  
LE BAREME  
DES PRIX  
par département

Désormais  
**3 TARIFS**  
pour vos  
**PETITS COLIS**  
(0 à 50 kgs)

VITESSE UNIQUE  
COLIS AGRICOLES  
COLIS EXPRESS

REMISS GRACIEUSEMENT dans les gares  
et bureaux de correspondant des  
Grands Réseaux de Chemins de Fer.

**LAROUSSE MENSUEL**  
Sommaire du n° 347 — Janvier 1936

Mineiro Adacti, par M. André Tardieu.  
— Le château de Bagatelle, par M. Roger-Armand Weigert. — La défense contre les bombardements aériens, par M. Jacques Maupas. — Corrosion et protection des métaux, par M. Jean Hesse. — Heredo-tuberculose, par M. Jean Hesse. — Heredo-tuberculose, par M. Jean Hesse. — Gottlieb von Jagow, par M. Albert Pingaud. — Thomas Edward Lawrence, par M. Léon Abensour. — Traitement des plaies et ulcères par les larves de mouches, par le D<sup>r</sup> Burnier. — Les primitifs brabançons à l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles (1935), par M. Charles Saubier. — Un frère inconnu de Richelieu, par M. Emile Magne. — Robert-Houdin et le théâtre des Soirées Fantastiques, par M. Henri Ceiller. — Le mois littéraire, scientifique, historique et juridique, cinématographique, théâtral, musical et artistique, 1 planche en noir et 33 gravures. Mois croisés. Le numéro, 4 fr., chez tous les libraires et Librairie Larousse, 13 à 21, rue Montparnasse, Paris (6<sup>e</sup>).

**Sports d'hiver aux Pyrénées et en Auvergne**  
Saison 1935-1936

Billets spéciaux d'aller et retour en toutes classes. — A. Billets de Week-End, avec réduction de 40 0/0 pour les parcours inférieurs à 200 kilomètres (retour compris). Validité : Du vendredi à midi au dimanche à 24 heures ; De l'avant-veille d'une fête légale à midi au jour d'une fête légale à 24 heures o. de la veille d'une fête légale au lendemain de la fête légale à 24 heures.

50 0/0 pour les parcours égaux ou supérieurs à 200 km. (retour compris). Validité : Du vendredi à midi au mardi à 24 heures ; De l'avant-veille d'une fête légale à midi au sur-le lendemain de la fête légale à 24 heures.

Nota. — Les billets avec 40 0/0 de réduction ne peuvent être utilisés, à l'aller, le dernier jour et au retour le premier jour de leur validité ; ceux réduits de 50 0/0 ne peuvent être utilisés à l'aller, le dernier jour et au retour les deux premiers jours de leur validité.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)  
Le co-gérant : L. PARAZINES.

**IMPRIMERIE A. COUESLANT**

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

**CAHORS (Lot)**

1, RUE DES CAPUCINS, 1

INSTALLATION MODERNE

NEUF LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS

Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). 1.800 m<sup>2</sup>

B. — Billets d'aller et retour (validables 40 jours) avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> classe et 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes.

Ces différents billets sont délivrés du 1<sup>er</sup> décembre au 30 avril au départ de toutes les gares.

Pour tous renseignements, s'adresser :

à Paris : aux gares de Paris-Quai-d'Orsay et de Paris-Austerlitz ; aux Agences P.-O.-Midi, 16, boulevard des Capucines et 126, boulevard Raspail ; à la Maison du Tourisme, 127, avenue des Champs-Élysées et aux principales Agences de Voyages.

en Province : aux gares et aux principales Agences de Voyages.

Confiez tous vos achats  
Confiez la préparation de vos ordonnances

au LABORATOIRE de la PHOSPHODE GARNAL

**Grande Pharmacie Paul Garnal**

en face le Théâtre  
97, Boulevard Gambetta à CAHORS

ORGANISATION MODERNE

Prix les Plus Réduits  
aux Meilleures Conditions

APPROVISIONNEMENT SPÉCIAL  
de BANDAGES HERNIAIRES et de CEINTURES VENTRIÈRES  
des modèles les plus variés et les plus perfectionnés

ACCESSOIRES DE PHARMACIE -- PRODUITS D'HYGIÈNE  
-- ARTICLES DE TOILETTE -- EAUX DE COLOGNE --  
PRODUITS DENTIFRICES : Elixirs, Pâtes et Poudres  
BROSSES A DENTS de toute marques et de tous modèles

La plus grande variété d'Approvisionnements de toutes sortes  
Organisation et Approvisionnements modernes  
Réorganisation complète

Feuilleton du « Journal du Lot » 9

**L'HERITAGE DE CENDRILLON**  
par DELLY

III

Après quelques tâtonnements, et bien des terreurs quand elle croyait entendre quelqu'un, la fillette tomba sur la galerie aux murs couverts de fresques. En courant elle atteignit la chapelle, avisa l'antique statue de Saint-Michel en pierre noirâtre et, pour y atteindre, poussa tout contre un des bancs vermoullus.

L'effroi, la crainte de se voir découverte décuplaient ses forces, lui faisaient oublier la chute possible si le bois trop vieux craquait sous elle. Une fois montée, elle étendit la main vers le casque... Oui, l'ouverture était là. Elle y glissa le papier, s'assura qu'on ne voyait rien. Alors elle sauta à terre et, oubliant de remettre le banc à sa place, s'éloigna en toute hâte.

Sans rencontrer personne, elle atteignit enfin la tour. Sur une des marches Minou sommeillait. La petite fille le saisit entre ses bras en pensant qu'il lui servirait de prétexte. Essoufflée encore, et le cœur bat-

tant, elle entra dans la chambre. Mlle Séraphine, assise près de la table à ouvrage, tourna brusquement la tête.

— Mais que devenez-vous ? Qu'avez-vous fait ? s'écria-t-elle avec irritation.

— Mademoiselle, j'ai couru après Minou. Je voulais absolument l'attraper pour vous le rapporter, mais il m'a fait aller très loin.

— Heureusement pour elle, Mlle de Grandy étant myope, ne s'aperçut pas de l'altération de sa physionomie.

— Vous n'aviez qu'à m'ôber et non à vous occuper de Minou, « dit-elle sèchement ». Pour cette fois, je vous pardonne, car il n'est pas dans vos habitudes d'être ainsi indocile, mais ne recommencez pas.

Silencieusement, Magdalena reprit sa place habituelle près de la vieille demoiselle et se mit au travail. Mlle Séraphine lui apprenait à broder.

— Cela vous servira plus tard à gagner votre vie, avait-elle dit avec son petit ricanement accoutumé.

Comme à l'ordinaire, Mlle de Grandy et l'enfant travaillèrent jusqu'à l'heure du dîner. Mais Maria, si ponctuelle d'habitude pour venir dresser le couvert, ne paraissait pas. Trois quarts d'heure passèrent, et Mlle Séraphine, très surprise, allait se décider à descendre, pour s'informer, quand la porte s'ouvrit et la servante entra, les yeux rouges, son fichu de travers sur ses cheveux gris.

— Qu'avez-vous ? s'écria Mlle de Grandy.

— Monsieur vient de passer dans une crise, répondit Maria, dont la voix tremblait d'émotion.

Mlle Séraphine tressaillit et joignit les mains.

— Il est... mort ?

— Mais oui, tout d'un coup. Mme de Movis était justement près de lui. On n'a seulement pas eu le temps de faire venir le prêtre... Pauvre M. Henri ! A moi, sa sœur de lait, ça fait plus d'effet qu'aux autres, vous pouvez m'en croire, mademoiselle !

Et une larme glissa sur la joue parcheminée.

La nouvelle qui venait de lui être communiquée occupait trop en ce moment Mlle Séraphine pour qu'elle examinât sa petite compagne. Sans quoi, elle n'aurait pas manqué de s'apercevoir du trouble de l'enfant, de la pâleur qui couvrait son visage.

Quand le couvert fut mis et le dîner servi, Mlle de Grandy, sortant d'une profonde songerie, dit à la fillette :

— Venez dîner, petite ; il est terriblement tard.

Magdalena balbutia :

— Je n'ai pas faim, mademoiselle. La demoiselle la regarda.

— Qu'avez-vous ? Êtes-vous souffrante ?

— J'ai très mal à la tête.

Elle ne mentait pas, car elle sentait ses tempes douloureusement serrées.

— Cela se voit. Eh bien, mettez-

vous au lit, ce sera le meilleur remède.

L'enfant ne demandait que cela. Bien vite, elle se déshabilla, se glissa dans son petit lit et, après une prière qui se ressentait du trouble que les événements de l'après-midi avaient jeté dans son cerveau enfantine, elle enfouit sa tête dans l'oreiller.

Maintenant, elle était libre de penser, sans craindre le regard investigateur de Mlle Séraphine.

Ainsi il était mort, celui qu'elle avait vu cette après-midi pour la première fois, cet oncle à qui voulait la confier son père. Et elle avait l'impression singulière d'être maintenant plus seule que jamais. Pourtant, elle l'avait si peu vu, le pauvre oncle ! Mais il l'avait embrassée, elle avait compris que par lui elle aurait pu être aimée. Des larmes brûlantes montaient à ses yeux, tandis qu'elle songeait que ce parent presque inconnu était parti pour l'éternité, que plus jamais en ce monde elle ne le reverrait.

En ce moment, elle ressentait quelque chose de cette souffrance qui avait suivi la mort de son père. Et il était bien tard dans la nuit quand elle put trouver le sommeil.

A son réveil, elle avait la mine toute fatiguée. Mlle de Grandy, plongée dans une sombre rêverie, ne s'avisait de la remarquer que dans l'après-midi.

— Voyons, cela ne va décidément pas ? Allez faire un tour dans le parc,

le grand air vous donnera des couleurs. Moi, je ne suis pas en train de sortir aujourd'hui.

La fillette obéit et s'en alla solitairement errer sous les futailles qui lamaisaient le soleil fort ardent aujourd'hui. Puis elle revint au château et gagna l'escalier de la tour Blanche.

Mais au bas des marches, elle s'arrêta et jeta un coup d'œil vers le couloir par où la veille elle était arrivée, sans le chercher, à l'appartement de M. de Norrac. Elle aurait tant voulu « le revoir ! » Il avait été bon pour elle, il l'avait embrassé, ce que personne n'avait fait depuis la mort de la cousine Wenska — non, pas même son père, ou si peu !

Elle se trouva tout à coup dans le couloir. Une impulsion irrésistible la portait vers cette chambre où elle l'avait vu la veille.

La porte du cabinet de toilette était ouverte. Magdalena traversa la pièce déserte, souleva un coin de la portière de tapisserie...

Il était là, étendu sur son grand lit à colonnes, entouré de cierges allumés. La mort avait reposé ses traits ; il semblait plus jeune ainsi, et une profonde émotion serra le cœur de Magdalena. Le défunt ressemblait tant à son neveu que l'enfant croyait voir celui-ci.

Près de la table garnie du crucifix, une grosse femme vêtue de noir était assise. Sa tête retombait sur son épau-

le, et un léger ronflement annonçait qu'elle avait cédé au sommeil.

Magdalena fit un pas en avant, puis s'arrêta, hésitante...

Si cette femme allait se réveiller ? Mais après tout, elle ne faisait pas de mal. Au village de Vultosk, la cousine Wenska, depuis que Magdalena avait dépassé sept ans, l'emmenait toujours prier pour les pauvres morts.

L'enfant s'avança d'un pas léger. La dormeuse ronflait justement plus fort. Magdalena s'agenouilla contre le lit, fit une petite prière. Puis, se relevant, elle se pencha et posa ses lèvres tremblantes sur le front glacé.

Mais elle se redressa brusquement en entendant un bruit de meubles remués dans la pièce voisine. Une portière fut soulevée, laissant apparaître Vincente.

La jeune femme, à la vue de Magdalena, ne put contenir un mouvement de stupéfaction.

IV

— Vous !... ici !

Au son de cette voix, la femme endormie sursauta et redressa la tête.

Mme de Movis vint à Magdalena et lui saisit le bras.

— Que signifie cela ? Comment vous êtes-vous permis de venir ici ? Magdalena balbutia :

— Je... je voulais voir l'oncle de papa... l'embrasser... Madame, vous me faites mal !

(A suivre).